

REGLEMENT DE L'INTERNAT

Adopté en conseil d'administration le 26 juin 2025

L'hébergement en internat est un service rendu aux familles. C'est un lieu et un espace-temps qui impliquent des apprentissages bien spécifiques.

Toute l'équipe de la vie scolaire participe à cet apprentissage de la vie collective et accompagne les élèves pour qu'ils puissent progresser.

L'internat exige que chacun adopte des règles obligatoires de vie au collège.

RESPECT DE L'OBLIGATION SCOLAIRE		
PARENT(S)	ELEVE	COLLEGE
~ Prévient la vie scolaire à partir de 7h45 si absence et indique précisément le moment du retour.	~ Arrive au collège au plus tard 10 minutes après l'arrivée du train. Un surveillant vient les accueillir (si un personnel est disponible).	~ Accueille l'élève. ~ Prend en charge le transport des bagages le lundi et le vendredi à la gare (si un personnel est disponible).
NB : Le trajet « domicile – collège » et vice-versa, y compris en cas de grève, reste sous la responsabilité des familles.	~ Présente le motif d'absence dans son carnet dès son retour.	Un AED accompagne les élèves sur le trajet gare-collège (si un personnel est disponible).
~ Contrôle toutes les rubriques du carnet de correspondance et signe ce qui doit l'être (informations aux familles, justification des absences...) ~ Prend connaissance des informations sur l'ENT (Emploi du temps, devoirs, notes, informations diverses) et vérifie que les devoirs sont faits pendant le week-end	~ Est en possession de son carnet, le fait lire et signer à ses parents. La consultation de l'ENT doit être régulière.	~ Alerte la famille en cas d'absence. ~ Fournit un carnet de correspondance et le contrôle régulièrement.

Autonomie et responsabilisation

RESPECT DE SOI ET D'AUTRUI		
PARENT(S)	ELEVE	COLLEGE
~ Vérifie le contenu du bagage. Sont interdits : les produits nuisibles à la santé, les denrées périssables, les objets dangereux y compris les aérosols (déodorants, parfums, spray...) Sont indispensables : des draps propres, des vêtements propres et décents. (pas de jeans à trou).	~ Prépare son bagage. Sont interdits : les produits nuisibles à la santé, les denrées périssables (nourriture, boissons...), les objets dangereux y compris les aérosols (déodorants, parfums, spray...). Remet ses objets de valeurs à la vie scolaire (téléphone...).	~ Se réserve le droit de regard sur le contenu des bagages et des casiers. ~ Assure la sécurité individuelle et collective.

